

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANIE**



AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT 2018-05

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, QUE :

Le 5 novembre 2018, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Adelme a adopté le Règlement n°2018-05, afin d'adopter un règlement concernant ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2007-02 RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la municipalité de Saint-Adelme dans les archives de la municipalité, où toute personne intéressée peut prendre connaissance, aux heures d'ouvertures de bureaux.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Adelme, ce 6^e jour du mois de novembre 2018.

**M^{me} Anick Hudon,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**